

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-030

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE, M. Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE – URBANISME – Dispositif PASS FONCIER d'accession sociale à la propriété – Aide communale dans le cadre de l'opération PLURIMMO

Le rapporteur expose que la ville de Saint Martin le Vinoux souhaite aider les primo accédants à acheter des logements à des prix raisonnables.

L'action communale en faveur du pass foncier est motivée par une considération sur les besoins en matière de développement de l'offre en accession sociale (subvention aux ménages).

Pour soutenir l'accession populaire à la propriété, la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi logement du 25 mars 2009), prévoit l'extension à la construction de logements collectifs du dispositif existant pour la construction de maisons individuelles.

Ce dispositif apporte :

- Une aide conséquente aux ménages répondant aux conditions de ressources ;
- Le bénéfice de la TVA à 5,5% ;
- Le bénéfice du prêt à taux zéro doublé ;
- L'obtention d'une aide du 1% logement.

L'ensemble du processus est conditionné par l'attribution d'une subvention par la commune aux accédants dont la charge résiduelle après l'aide de l'Etat est de 2 000 € par logement.

Le Pass Foncier pour l'opération PLURIMMO est soumise à la condition expresse de reconduction par l'Etat du dispositif pour cette année 2010 et de la disponibilité effective des fonds de l'Etat (cf. information de la Direction Des Territoires de l'Isère).

Le dispositif communal n'entrera en action qu'après accord écrit de l'Etat (DDT Isère) en la matière.

Après analyse, la commission travaux réunie en date du 25 mars 2010, propose la mise en place de ce dispositif pour la construction d'un ensemble immobilier de 34 logements, avenue Général Leclerc, pour l'opération la SCI du Néron par la société PLURIMMO (sous réserve de la disponibilité des fonds de l'Etat).

Seront concernés 26 logements du promoteur PLURIMMO, à savoir les T3, T4 et T5, la Ville favorisant l'installation de familles.

Le conseil municipal,
Le rapporteur entendu :
décide pour donner priorité à l'acquisition des primo accédants :

- d'APPROUVER la mise en place du Pass Foncier pour 26 logements de PLURIMMO
- D'INSCRIRE la somme de 52 000 € en dépense au budget pour attribuer une aide de 2 000 euros au vingt six bénéficiaires du PASS FONCIER ;
- D'INSCRIRE les recettes de participation de l'Etat.

Au delà du principe, le Conseil municipal autorise le maire à signer les attestations nominatives d'aide à l'accession et à la propriété aux 26 bénéficiaires du Pass Foncier.

Monsieur TOURATIER ne prend pas part au vote

VOTE : POUR : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, Jérôme MAGNIN, Sophie FAUCON BIGUET, Isabelle GULGLIELMO Christian GROS, Pierre TERRAES, Yves PICHON, André CONVERT, Jean Marc BRUEL, Maud BLANCHARD, Florence LOMBARD (24)

ABSTENTIONS : Christine TULIPE, Joaquin TORRES (2)

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 avril 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER